

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-02\_\_F-DE  
Reçu le 06/04/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – BUDGET COMMUNAL :  
f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Séance Publique Ordinaire du 27 MARS 2018  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Monsieur le Maire, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude CALIMAR, M. Philippe RASTOLDO à M. Stéphane EMSELLEM, M. Jean-Elie PUCCI à M. Christian HUGUET, M. Bernard MAILLE à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu-Marie PANIZZI,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 19  
VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 20 mars 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20180327-02\_\_F-DE  
Reçu le 06/04/2018



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

II – BUDGET COMMUNAL :  
f) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Après examen du projet de budget primitif 2018, le Conseil Municipal arrête et vote les sections de fonctionnement et d'investissement comme indiquées ci-après :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 105 868,33 €	9 105 868,33 €
INVESTISSEMENT	2 929 794,79 €	2 929 794,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 035 663,12 €</b>	<b>12 035 663,12 €</b>


LE CONSEIL MUNICIPAL,


A L'UNANIMITE,

- Adopte le budget primitif 2018 tel que présenté par son rapporteur.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.